

---

# États financiers de la Fondation des YMCA du Québec

31 décembre 2021

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
État des résultats .....	3
État de l'évolution des soldes de fonds .....	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires.....	7-12
Annexe.....	13

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
Fondation des YMCA du Québec

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire des revenus de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, l'audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les registres de la Fondation et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des revenus de dons et contributions, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, de l'actif à court terme au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 et des soldes de fonds au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2020 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Nous avons également exprimé une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice précédent en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport à la communauté avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 21 avril 2022

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

# Fondation des YMCA du Québec

## État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Notes et annexe	2021			2020
		Fonds général	Fonds de dotation	Total	Total
		\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>					
Dons et contributions	A	2 448 227	21 501	2 469 728	2 845 035
Revenus de placement	4	550 506	—	550 506	232 284
Subvention salariale d'urgence du Canada		103 533	—	103 533	110 528
		<b>3 102 266</b>	<b>21 501</b>	<b>3 123 767</b>	3 187 847
<b>Charges</b>					
Charges de fonctionnement					
Ressources humaines	5	95 207	—	95 207	150 821
Administration et communications		66 536	—	66 536	80 539
		<b>161 743</b>	<b>—</b>	<b>161 743</b>	231 360
Charges inhérentes aux produits	7				
Dons et contributions	5	430 725	—	430 725	352 475
Frais de gestion – Fonds de dotation		32 649	—	32 649	32 415
		<b>463 374</b>	<b>—</b>	<b>463 374</b>	384 890
		<b>625 117</b>	<b>—</b>	<b>625 117</b>	616 250
Excédent des produits sur les charges avant contributions		<b>2 477 149</b>	<b>21 501</b>	<b>2 498 650</b>	2 571 597
Contributions à Les YMCA du Québec	6	2 240 817	—	2 240 817	2 565 878
<b>Excédent des produits sur les charges</b>		<b>236 332</b>	<b>21 501</b>	<b>257 833</b>	5 719

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Fondation des YMCA du Québec**  
**État de l'évolution des soldes de fonds**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2021

---

	<b>Fonds général</b>	<b>Fonds de dotation</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$
Soldes au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	118 575	5 393 328	5 511 903
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 214)	6 933	5 719
Virement interfonds	1 020	(1 020)	—
Soldes au 31 décembre 2020	<b>118 381</b>	<b>5 399 241</b>	<b>5 517 622</b>
Excédent des produits sur les charges	<b>236 332</b>	<b>21 501</b>	<b>257 833</b>
Virement interfonds	<b>2 981</b>	<b>(2 981)</b>	—
Soldes au 31 décembre 2021	<b>357 694</b>	<b>5 417 761</b>	<b>5 775 455</b>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Fondation des YMCA du Québec**  
**État de la situation financière**  
 au 31 décembre 2021

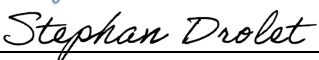
Notes	Fonds général		Fonds de dotation		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>						
À court terme						
Encaisse	<b>1 397 894</b>	1 342 516	<b>25 195</b>	3 695	<b>1 423 089</b>	1 346 211
Débiteurs	—	9 626	—	—	—	9 626
Placement	—	523 996	—	—	—	523 996
Somme due par le Fonds de dotation	<b>1 765 902*</b>	1 226 948*	—	—	—	—
	<b>3 163 796</b>	3 103 086	<b>25 195</b>	3 695	<b>1 423 089</b>	1 879 833
Dépôt de garantie	<b>49 660</b>	49 660	—	—	<b>49 660</b>	49 660
Placements	—	—	<b>7 158 468</b>	6 622 494	<b>7 158 468</b>	6 622 494
Autre placement	<b>68 284</b>	—	—	—	<b>68 284</b>	—
	<b>3 281 740</b>	3 152 746	<b>7 183 663</b>	6 626 189	<b>8 699 501</b>	8 551 987
<b>Passif</b>						
À court terme						
Somme à payer à Les YMCA du Québec	<b>1 405 942</b>	1 671 708	—	—	<b>1 405 942</b>	1 671 708
Somme due au Fonds général	—	—	<b>1 765 902*</b>	1 226 948*	—	—
Produits reportés	<b>1 518 104</b>	1 362 657	—	—	<b>1 518 104</b>	1 362 657
	<b>2 924 046</b>	3 034 365	<b>1 765 902</b>	1 226 948	<b>2 924 046</b>	3 034 365
<b>Soldes de fonds</b>						
Grevés d'une affectation d'origine externe	—	—	<b>4 307 775</b>	4 286 274	<b>4 307 775</b>	4 286 274
Grevés d'une affectation d'origine interne	—	—	<b>1 109 986</b>	1 112 967	<b>1 109 986</b>	1 112 967
Non affectés	<b>357 694</b>	118 381	—	—	<b>357 694</b>	118 381
	<b>357 694</b>	118 381	<b>5 417 761</b>	5 399 241	<b>5 775 455</b>	5 517 622
	<b>3 281 740</b>	3 152 746	<b>7 183 663</b>	6 626 189	<b>8 699 501</b>	8 551 987

\* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

**Fondation des YMCA du Québec****État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>257 833</b>	5 719
Ajustements pour :		
Variation de la juste valeur des placements	<b>(89 054)</b>	(211 678)
Amortissement des produits reportés	<b>(368 565)</b>	—
	<b>(199 786)</b>	(205 959)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	<b>9 626</b>	(5 418)
Dépôt de garantie	—	(49 660)
Somme à payer à Les YMCA du Québec	<b>(265 766)</b>	509 010
Produits reportés	<b>524 012</b>	417 471
	<b>68 086</b>	665 444
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	<b>(546 316)</b>	(969 458)
Cession de placements	<b>555 108</b>	684 408
	<b>8 792</b>	(285 050)
Augmentation nette de l'encaisse	<b>76 878</b>	380 394
Encaisse au début	<b>1 346 211</b>	965 817
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>1 423 089</b>	1 346 211

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



## **1. Statuts et nature des activités**

Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »), constituée le 13 juillet 1983 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a été établie pour appuyer l'association de Les YMCA du Québec et pour assurer sa pérennité en faisant connaître l'incidence de son action communautaire, en recueillant des fonds pour la soutenir et en administrant ces fonds de façon responsable. La Fondation est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## **2. Méthodes comptables**

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

*Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Fondation a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du *Manuel de CPA Canada* (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la Fondation au cours de la période considérée.

### *Comptabilité par fonds*

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

#### *Fonds général*

Les produits et les charges liés aux activités de financement et d'administration sont présentés dans le Fonds général.

#### *Fonds de dotation*

Les dotations sont constatées dans le Fonds de dotation. Les revenus de placement tirés de ressources détenues à titre de dotations et les charges du Fonds de dotation sont présentés dans le Fonds général.

### *Constatation des produits*

Les apports affectés afférents aux activités de collecte de fonds sont constatés à titre de produits du Fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds général de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits dans le Fonds de dotation.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Constatation des produits (suite)*

Les revenus de placement du Fonds de dotation devant être utilisés selon les affectations imposées par le donateur sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées; autrement, ils sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les promesses de dons pour la campagne de financement sont comptabilisées lors de leur encaissement.

### *Répartition des charges de ressources humaines*

La Fondation présente les charges à l'état des résultats par fonction. Les fonctions déclarées dans lesquelles des charges de ressources humaines sont ventilées sont les ressources humaines et les charges inhérentes aux produits. Les charges de ressources humaines sont ventilées de façon proportionnelle sur la base des heures effectuées directement dans l'exercice d'une fonction. La répartition est appliquée de façon uniforme selon cette base à chaque année.

### *Instruments financiers*

#### *Évaluation initiale*

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

Tous les instruments financiers, incluant l'autre placement, sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement. Les placements à long terme de la Fondation consistent en des parts dans le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal, qui est composé de participations dans des fonds communs de placement et de trésorerie. La Fondation détient 5 902,0564 parts (5 535,5128 parts en 2020) à une valeur unitaire de 1 212,88 \$ (1 196,37 \$ en 2020). La Fondation possède aussi un certificat de placement garanti à court terme d'un montant de valeur nulle (523 996 \$ en 2020).

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Instruments financiers (suite)*

#### *Dépréciation*

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## 3. Promesses de dons

Les promesses de dons en main sont les suivantes :

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
À court terme		
Besoins prioritaires	<b>500 093</b>	596 454
Besoins prioritaires – YMCA Ville de Québec	<b>234 000</b>	420 800
Développement du Camp YMCA Kanawana	<b>46 000</b>	49 200
Soutien à la réussite scolaire – Alternative Suspension	<b>416 693</b>	39 000
Zone jeunesse	<b>251 000</b>	178 500
Réfugiés	<b>10 000</b>	10 000
À long terme		
Besoins prioritaires	<b>180 481</b>	620 250
Besoins prioritaires – YMCA Ville de Québec	<b>260 000</b>	416 800
Développement du Camp YMCA Kanawana	<b>208 462</b>	241 662
Soutien à la réussite scolaire – Alternative Suspension	<b>391 692</b>	24 000
Zone jeunesse	<b>220 000</b>	348 000
	<b>2 718 421</b>	2 944 666

**4. Revenus de placement**

Les revenus de placement sont composés des éléments suivants :

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Revenus tirés des placements détenus par le Fonds général	<b>16 809</b>	20 606
Revenus tirés des placements détenus par le Fonds de dotation	<b>461 452</b>	417 471
Perte à la cession de placements détenus par le Fonds de dotation	<b>(2 981)</b>	(1 020)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements détenus par le Fonds de dotation	<b>92 035</b>	212 698
	<b>567 315</b>	649 755
Variation nette des produits reportés	<b>(16 809)</b>	(417 471)
	<b>550 506</b>	232 284

**5. Ressources humaines**

Les charges de ressources humaines incluses dans chacune des fonctions sont les suivantes :

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Charges de fonctionnement – ressources humaines	<b>95 207</b>	150 821
Charges inhérentes aux produits – dons et contributions	<b>282 590</b>	189 710
	<b>377 797</b>	340 531

**6. Opérations entre parties liées**

Les sommes reçues par l'entremise des programmes de collecte de fonds sont remises sous forme de dons à Les YMCA du Québec. Une somme totale de 2 240 817 \$ (2 565 878 \$ en 2020) a été remise à Les YMCA du Québec. Ces dons visent principalement à financer les programmes communautaires et les projets de développement de Les YMCA du Québec. Ils sont versés en fonction des besoins de Les YMCA du Québec et de l'évolution des placements de la Fondation.

Les YMCA du Québec facturent également à la Fondation des coûts de ressources humaines pour un montant de 377 797 \$ (340 531 \$ en 2020).

Les opérations avec Les YMCA du Québec sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties liées.

**7. Charges inhérentes aux produits**

Les charges inhérentes aux produits incluent les coûts engagés pour réaliser un effort spécial de financement dont des encaissements auront lieu au cours des prochaines années.

**8. Produits reportés**

Les produits reportés incluent une somme de 138 638 \$ (valeur nulle en 2020) reçue d'un donateur pour financer le programme de Les YMCA du Québec – Alternative Suspension en 2022 et 2023.

**9. Soldes de fonds grevés d'une affectation d'origine externe**

Les soldes de fonds du Fonds de dotation grevés d'une affectation d'origine externe sont composés des dotations suivantes :

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Appui de la mission du YMCA	<b>1 135 794</b>	1 135 794
Fonds Jeunesse Standard	<b>750 000</b>	750 000
Fonds Estate of William Ridley	<b>589 146</b>	589 146
Fonds Alphabétisation	<b>400 000</b>	400 000
Fonds Pointe-Saint-Charles	<b>320 344</b>	320 344
Programmes de partenariat dans les pays du tiers-monde	<b>24 422</b>	24 422
Formation des jeunes responsables	<b>149 628</b>	149 628
Fonds Sam Lazarus – Bourses pour les jeunes campeurs	<b>420 696</b>	399 195
Développement du Camp Kanawana	<b>394 572</b>	394 572
Fonds Westmount	<b>63 300</b>	63 300
Prix Gabrielle et Maurice A. Massé	<b>30 000</b>	30 000
Fonds Centre Jeunesse du Parc	<b>5 465</b>	5 465
Fonds Centre Jeunesse de NDG	<b>1 322</b>	1 322
Club Héritage	<b>23 086</b>	23 086
	<b>4 307 775</b>	4 286 274

**10. Soldes de fonds grevés d'une affectation d'origine interne**

Le conseil d'administration de la Fondation a doté d'une affectation d'origine interne une tranche des revenus de placement gagnés sur les ressources détenues à titre de dotations ne comportant pas d'affectation externe ainsi que des dons reçus sans affectation externe. L'objectif de cette affectation d'origine interne est d'assurer le financement des programmes de Les YMCA du Québec. Ces sommes ne peuvent être utilisées sans l'approbation préalable du conseil d'administration.

Les soldes du Fonds de dotation grevés d'une affectation d'origine interne sont composés des éléments suivants :

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Revenus de placement gagnés sur les ressources détenues à titre de dotations	<b>249 654</b>	252 635
Dons	<b>860 332</b>	860 332
	<b>1 109 986</b>	1 112 967

## **11. Instruments financiers**

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est soumise au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des placements, qui découle des fluctuations des taux d'intérêt, des indices boursiers, des taux de change, et du degré de volatilité de ces taux et indices.

## Fondation des YMCA du Québec

### Annexe

Exercice terminé le 31 décembre 2021

---

#### Dons et contributions – Annexe A

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Dons annuels	<b>142 033</b>	176 029
Dons des corporations	<b>1 029 037</b>	1 084 667
Dons des fondations	<b>727 882</b>	1 117 624
Évènements-bénéfices	<b>405 540</b>	222 614
Dons majeurs des individus	<b>98 452</b>	132 439
Legs et dons planifiés	<b>39 153</b>	34 985
Dons en nature	<b>27 631</b>	76 677
	<b>2 469 728</b>	2 845 035